

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 30 novembre 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1867

**Demande de subvention
complémentaire DREAL
pour la réalisation de
l'actualisation de l'Indice
Région Vivante (IRV)**

6 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Véronique DELFAUX (CR), Sophie VAGINAY RICOURT (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Marielle FABRE (CD84)

4 Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Chantal EYMOUD (CR), Nicolas ISNARD (CR), Nathalie CHEVILLARD (CR), Amapola VENTRON (CD13)

Participaient également (non votants) : Céline HAYOT (région), Blanche DE LA CRUZ (CD13), Bernard VIGNE (ADEME), Jean-Yves PETIT (CESER), Karine CAZETTES (CESER), Guy PARRAT (CESER), Valérie LEBRAS (NCA), Géraldine BIAU (DREAL), Sophie CROQUETTE (PETR Pays d'Arles), Philippe PIERRON (AERMC), Pascale MAZZOCCHI (Paierie Régionale), Jean Philippe CHAUVIN (CA Grand Avignon), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 6 sur 9
Quorum atteint**

Considérant

Que fin 2019, les partenaires de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) ont souhaité actualiser l'indicateur synthétique de l'ORB, l'Indice Région Vivante (IRV), réalisé en 2017 et qui permet de suivre l'état et les tendances de la biodiversité en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le projet implique de fédérer les acteurs des suivis sur les vertébrés en région autour de la mise à jour de l'IRV. Il est prévu une déclinaison en sous indices par grands milieux et par grands territoires (littoral, provence intérieure, massif alpin) ;

Qu'à cette fin, une demande de subvention a été effectuée auprès de la DREAL fin 2019 et a fait l'objet d'un arrêté attributif pour un montant de 8 000€, dédiés exclusivement à la prise en charge de l'intervention de la Tour du Valat. Le travail a pu commencer dès le premier semestre 2021. Dans ce cadre, il a été retenu de mettre à jour l'IRV sur la période 2015-2020 et d'enrichir le jeu de données précédent (2000-2015) avec des séries de données qui n'ont pas pu être incluses au 1^e calcul de l'indice (données chiroptères, données issues des réseaux de suivi de l'OFB, ...) ;

Que ce travail est réalisé avec la Tour du Valat, avec laquelle l'ARPE-ARB a prévu de signer une convention de partenariat à cette fin, à l'automne 2021 ;

Que les partenaires ont également évoqué la possibilité de conduire des analyses complémentaires, selon les données et les moyens disponibles notamment :

- Tester le calcul d'un indice annexe sur les Invertébrés à partir des suivis d'abondance disponibles en particulier sur les Lépidoptères et les odonates (à voir avec le CEN PACA en lien avec le réseau entomofaune)
- Tester un Indice Espaces protégés vs hors espaces protégés dont la méthodologie reste à préciser (lien avec la SCAP ? privilégier une déclinaison par grands territoires ?)
- Indice en lien avec les chaînes trophiques
- Indice vulnérabilité des espèces par groupes taxonomiques (via les listes rouges) qui permettrait de montrer la responsabilité régionale dans la conservation d'espèces menacées au niveau national
- Indice effet du réchauffement climatique (à partir de l'exploitation des indices thermiques des espèces)
- Indice action publique sur les espèces, en lien avec les financements engagés pour la préservation des espèces (dans le cadre de PNA ou PRA par exemple), pourrait être déployé pour information « interne ».
- Indice en lien avec la source des données

Que les objectifs poursuivis sont :

- Complément au calcul de l'IRV pour la période 2000-2020 à l'échelle régionale.

- Compte-tenu des possibilités financières et du temps disponible pour réaliser ce travail, il est prévu d'analyser la faisabilité des éléments suivants :
- Tester un Indice Espaces protégés vs hors espaces protégés
- Indice en lien avec la source des données (qui fournit les données/principaux fournisseurs des données pour l'IRV ? – associations/ structures publiques, ...), complémentaire de l'indice précédent
- Indice vulnérabilité des espèces par groupes taxonomiques (via les listes rouges) pour montrer la responsabilité régionale dans la conservation d'espèces menacées au niveau national
- Indice action publique sur les espèces, en lien avec les financements engagés pour la préservation des espèces (dans le cadre de PNA ou PRA par exemple), pour information « interne » aux copilotes.

Qu'afin de réaliser ce travail complémentaire, il est proposé que l'ARPE-ARB effectue une demande de subvention auprès de la DREAL pour un montant de 6 000 € ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- D'engager toutes les démarches nécessaires à la formalisation de la demande de subvention auprès de la DREAL pour la réalisation du travail complémentaire à l'actualisation de l'IRV et à signer tous les documents et conventions y afférent.

Fait et délibéré à Marseille, le 30 novembre 2021

Pour copie conforme,
La Présidente,
Annie CLAUDIUS-PETIT